
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 5 DÉCEMBRE 2022 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 5 décembre 2022 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 5 décembre 2022.

Présences : Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5 :Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet.

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 À 19 HEURES**

ORDRE DU JOUR

Pensée : Cher passé, merci pour toutes les leçons. Cher futur, je suis prêt !

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

3.01 Assemblée régulière du 7 novembre 2022

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période du mois de novembre 2022, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

- 6.01 La Relève du Haut-Saint-François – demande de commandites dans mon sac à dos
- 6.02 Centraide Estrie – Campagne 2022
- 6.03 Moisson Haut-Saint-François – Demande de financement annuel 2022
- 6.04 Contribution au Journal régional – Le Haut-Saint-François par l'achat de publicité
- 6.05 Droit de passage Club Auto-Neige Cookshire Inc.

7.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

7.1 Salaires Employés ©

Du 14 octobre au 18 novembre 2022 : **19 750,91\$** - dépôt direct

Achats listes ©

2022-11B **53 212,05\$**

2022-12A **5 806,95\$**

8.2 Certificats disponibilité de crédits

Dépôt rapports de la greffière-trésorière. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de mars en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

8.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

8.01 Règlement 2022-10 établissant une réserve financière relative à la tenue d'élections municipales

9.00 AVIS DE MOTION

Ajout :

9.01 Avis de motion du règlement 2023-11 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2023.

10.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :	Régie des Hameaux Famille (MADA) Comité conteneurs
Conseillère #2 Marilyne Gendron :	Salle municipale et marché public Voirie Comité du futur parc développement Godbout
Conseillère #3 Claudia Gilbert :	Loisir Comité du futur parc développement Godbout Comité conteneurs
Conseiller #4 Jean Martel :	Incendie Voirie Comité consultatif d'urbanisme
Conseiller #5 Mario Dolbec :	Comité conteneurs
Conseiller #6 Pierre Reid :	Incendie Sécurité civile Comité conteneurs

a) **Maire – MRC**

b) **Rapports – chef d'équipe**

Rapport de novembre 2022.

c) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**

d) Rapport des permis – dépôt bilan annuel

e) Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière

Le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2022 au 4 janvier 2023

12.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 12.01 Autorisation de signature concernant le protocole d'entente de financement – Fonds régions et ruralité volet 2, local
- 12.02 Constitution de l'organisation municipale de la sécurité civile
- 12.03 Plan de sécurité civile-révision 2022
- 12.04 Acquisition d'un module « Journal des opérations » au portail de sécurité civile Rézilio
- 12.05 Versement du paiement fonds gravière et sablière à East Angus
- 12.06 Entente intermunicipale avec la ville de East Angus relative aux loisirs-2023
- 12.07 Demande d'appui à la CPTAQ – aliénation du lot 4 182 122
- 12.08 Demande de modification de zonage

13.00 INVITATIONS

14.00 VARIA

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.00 FERMETURE

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2022-214 *résolution no 2022-214*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2022-215 *résolution no 2022-215*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3.00 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.01 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2022-216 *résolution no 2022-216*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2022-217 *résolution no 2022-217*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant le mois de novembre 2022 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4 contribuables présents.

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

6.01 **LA RELÈVE DU HAUT-SAINT-FRANCOIS – DEMANDE DE
COMMANDITES DANS MON SAC À DOS**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

6.02 **CENTRAIDE ESTRIE – CAMPAGNE 2022**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

6.03 MOISSON HAUT-SAINT-FRANCOIS – DEMANDE DE FINANCEMENT ANNUEL 2022

CONSIDÉRANT la demande de financement annuel 2022 de la banque alimentaire Moisson Haut-Saint-François.

2022-218 *résolution no 2022-218*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'accorder une contribution pour un montant de 350\$ à la banque alimentaire Moisson Haut-Saint-François.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

6.04 CONTRIBUTION AU JOURNAL RÉGIONAL – LE HAUT-SAINT-FRANCOIS PAR L'ACHAT DE PUBLICITÉ

CONSIDÉRANT la demande de contribution au Journal régional Le Haut-Saint-François par l'achat de publicité.

2022-219 *résolution no 2022-219*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury autorise le renouvellement de la contribution 2023 au Journal Le Haut St-François pour un montant de 1.30\$ par personne.

QUE la directrice générale désire rencontrer le responsable du montage financier du journal afin d'obtenir des explications concernant la hausse de la contribution.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

6.05 DROIT DE PASSAGE CLUB AUTO-NEIGE COOKSHIRE INC.

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande de passage Club d'auto-neige Cookshire Inc. pour les traverses que nous avons dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que tous les propriétaires des terrains concernés ont donné leur accord et autorisent de circuler sur leur terrain ;

CONSIDÉRANT que suite au passage sur 145 mètres sur le chemin public du 1^{er} rang Ouest par les motoneigistes aucun déneigement ne sera fait par la municipalité et les propriétaires qui désirent se rendre sur leur terrain après le 145 mètres pourront circuler et le club devra leur accorder ce droit ;

2022-220 *résolution no 2022-220*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser le passage des traverses de motoneiges aux endroits suivants :

1. sur la route 214 à côté du Pont Nicol;
2. au lot 5 845 088 du chemin du 1^{er} rang Ouest.

D'accepter la demande de droit de passage du Club de motoneige Cookshire Inc. conditionnellement à ce qu'aucune plainte des résidents ne soit déposée et la municipalité et demande que la signalisation soit installée par le club et doit être conforme.

QUE la municipalité de Westbury appuie la demande du club de motoneige de Cookshire Inc. auprès du Ministère des Transports afin d'avoir l'autorisation de traverser sur le pont Nicol situé sur la route provinciale 214.

A D O P T É E

7.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU que la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de novembre 2022, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ.

7.01 SALAIRE DU 14 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2022

2022-221 *résolution no 2022-221*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois de novembre 2022 pour un montant de 19 750,91 \$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

2022-11B	53 212,05 \$
2022-12A	5 806,95 \$

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

8.00 ADOPTION DE RÈGLEMENT

8.01 ADOPTION DE RÈGLEMENT 2022-10 ÉTABLISSANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE RELATIVE À LA TENUE D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1094.3 du Code municipal, une municipalité puisse constituer des réserves financières pour financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que le Projet de Loi 49 modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, sanctionné le 5 novembre 2021, prévoit que toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales;

CONSIDÉRANT que ledit fonds doit être suffisant pour couvrir au coût de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2022-10 a dûment été déposé à la séance du conseil du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion relatif au règlement 2022-10 a dûment été déposé à la séance du conseil du 7 novembre 2022;

2022-222 *résolution no 2022-222*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Canton de Westbury, adopte le règlement 2022-10 décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales tel que déposée.

D'enregistrer et copier le règlement décrétant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2022-10 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

ADOPTÉ

9.00 **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Pierre Reid, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant la taxation et la tarification pour l'année 2023 est présenté pour adoption.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

10.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

Aucune.

11.00 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameaux : Une rencontre a eu lieu le 15 novembre dernier, la Régie des Hameaux désire prévoir l'achat à l'avance de nouveaux camions pour les collectes de matières résiduelles.

Dossier de matières résiduelles : Le rapport du comité a été déposé à l'ensemble du conseil et la continuation sera effectuée en janvier 2023.

Famille (MADA) : La politique est en travail final et le dépôt officiel de la politique MADAINÉS sera fait très bientôt.

Chambre des commerces : Aucune nouvelle rencontre

Conseillère #2 Marilyne Gendron :

Salle municipale et marché public : Aucune nouvelle rencontre

Voirie : Aucune nouvelle rencontre

Comité du futur parc développement Godbout : Cahier d'appel d'offres déposé par la directrice de Conseil Sport Loisirs Estrie Madame Christine Baron, il reste à planifier la conception des modules pour le futur parc du développement Godbout.

Comité culturel : Des capsules historiques seront publiées dans les prochains bulletins municipaux.

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir : Lors de la rencontre du 10 novembre dernier, il y a eu discussion concernant les loisirs à venir dans les prochaines années, d'un complexe sportif à venir, des canots qui seront disponibles pour les municipalités, ainsi d'une boîte à outils et un calendrier des activités à venir avec la MRC du Haut-Saint-François.

Comité du futur parc de développement Godbout : Idem à la conseillère Marilyne Gendron.

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie : Une rencontre a eu lieu le mois dernier, une soumission sera à venir pour l'aéroglysseur. Dans le dernier mois, 16 pompiers ont eu une formation en eau vive. Une zone neutre est maintenant accessible pour les familles aux casernes d'East Angus et Ascot Corner.

Voirie : Aucune nouvelle rencontre

Comité consultatif d'urbanisme : Aucune nouvelle rencontre

Conseiller #5 Mario Dolbec :

Dossier de matières résiduelles : Idem à la conseillère Mélanie Cyr.

Conseiller #6 Pierre Reid :

Dossier de matières résiduelles : Idem à la conseillère Mélanie Cyr.

Incendie : Le comité fait une bonne gestion financière et est très proactive pour les formations, monsieur le conseiller Jean Martel a bien résumé la dernière rencontre.

Sécurité civile : Une rencontre a été faite avec l'équipe de Prudent pour la planification de la sécurité civile.

Chambre des commerces : Aucune nouvelle rencontre

Maire – MRC

Plusieurs rencontres ont eu lieu concernant la préparation et la conception du dernier budget de la MRC du Haut-Saint-François, la hausse du budget est l'embauche de deux aménagistes.

- a) **Rapports – chef d'équipe**
- b) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**
- c) **Rapport des permis- dépôt bilan annuel**
- d) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**

12.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

12.01 **AUTORISATION DE SIGNATURE CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE DE FINANCEMENT – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2, LOCAL**

CONSIDÉRANT le dépôt du plan stratégique résolu par le conseil le 3 octobre 2022, résolution 2022-183;

CONSIDÉRANT l'approbation de projet déposé au volet II local résolu par le conseil le 3 octobre 2022 résolution 2022-184;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François accorde à la municipalité une subvention au montant de 82 336,85\$ pour le projet du parc du développement Godbout;

2022-223 *résolution no 2022-223*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise monsieur Gray Forster, maire, et madame Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente de financement concernant le fonds régions et ruralité volet 2, local.

A D O P T É E

12.02 **CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité du Canton de Westbury reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

2022-224 *résolution no 2022-224*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

QUE l'organisation municipale est conditionnelle à l'acceptation de monsieur Dany Robitaille, directeur de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus comme substitut.

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Nathalie Audet;
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Dany Robitaille;
Responsable de la mission Administration	Hélène Rancourt;
Responsable de la mission Communication	Hélène Rancourt;
Responsable substitut de la mission Communication	Ville de East Angus;
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Régie incendie de la région d'East Angus;
Responsable substitut de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Sûreté du Québec poste MRC du Haut-Saint-François;
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Ville de East Angus;
Responsable de la mission Services techniques	Jeffrey Wilkins;
Responsable substitut de la mission Services techniques	Frédéric Bernier;
Responsable de la mission Transport	Jeffrey Wilkins;
Responsable substitut de la mission Transport	Frédéric Bernier;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

A D O P T É E

12.03 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE-RÉVISION 2022

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité du Canton de Westbury reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

2022-225 *résolution no 2022-225*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la firme Prudent et fonction soit adopté;

QUE le/la directeur/trice général(e) en place, soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

A D O P T É E

12.04 ACQUISITION D'UN MODULE « JOURNAL DES OPÉRATIONS » AU PORTAIL DE SÉCURITÉ CIVILE RÉZILIO

CONSIDÉRANT que le module « journal des opérations » serait un outil complémentaire au portail Rézilio lors d'un événement entourant la Sécurité civile;

CONSIDÉRANT que le module « journal des opérations » serait un outil facilitant afin de connaître les étapes réalisées et à venir lors d'un événement de Sécurité civile, ce qui permettrait ainsi une meilleure efficacité d'intervention, tant pour le personnel terrain que le personnel situé au centre des mesures d'urgence;

2022-226 *résolution no 2022-226*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'acquisition du module *Journal des opérations* au coût de 1 995,00\$ plus les taxes applicables pour l'année 2023 et que les coûts des renouvellements sont fixés à 1495,00\$ annuellement à partir de 2024;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à payer les montants à même les disponibilités du budget du service Sécurité Civile.

A D O P T É E

12.05 VERSEMENT DU PAIEMENT FONDS GRAVIÈRE ET SABLIERE À EAST ANGUS

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus a signé une entente avec la municipalité du canton de Westbury concernant le partage d'une partie des revenus de la redevance pour la gravière sablière Excavation Normand Bouchard effectif en juin 2011 ;

2022-227 *résolution no 2022-227*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury rembourse à la Ville de East Angus un montant de 1 421,06\$ pour la partie de la redevance calculée à partir du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 sur des tonnages de la gravière Normand Bouchard.

QUE le montant soit transféré du compte de la réserve gravières et sablières au compte courant pour l'année 2023.

A D O P T É E

**12.06 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE EAST ANGUS
RELATIVE AUX LOISIRS-2023**

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (c.C-27.1) pour conclure une entente relative aux loisirs ;

2022-228 *résolution no 2022-228*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'entente a pour objet de permettre aux résidents de la municipalité du canton de Westbury d'avoir accès aux services et infrastructures de loisirs de la ville de East Angus, et de s'inscrire aux activités du Service d'Animation Estivale 2023 organisés et administrés par la ville de East Angus, ou ses organismes mandataires ou affiliés, incluant les associations sportives partenaires, sur la même base que les résidents de la ville de East Angus, moyennant compensation financière pour les services fournis au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00\$) pour l'année 2023.

A D O P T É E

12.07 DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – ALIÉNATION DU LOT 4 182 122

CONSIDÉRANT qu'une demande d'appui de la Municipalité du Canton de Westbury a été déposée ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation est à l'effet de permettre l'aliénation du lot 4 182 122 et d'ajouter un nouvel usage autre qu'agricole dans le but de construire une résidence ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 58.1 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une recommandation d'appui de la municipalité concerné doit être jointe à la demande sous forme de résolution ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme à pris en compte les critères de l'article 62 de la LPTAA.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal du Canton de Westbury d'appuyer la demande d'autorisation à l'effet de permettre l'aliénation du lot 4 182 122 et de permettre un usage autre qu'agricole sur le lot créé ;

CONSIDÉRANT que CCU recommande au conseil municipal du canton de Westbury d'appuyer la demande d'autorisation pour une aliénation et un usage autre qu'agricole sur le lot 4 182 122.

2022-229 *résolution no 2022-229*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury appuie la démarche de monsieur Éric Côté concernant une aliénation et un usage autre qu'agricole sur le lot 4 182 122.

A D O P T É E

12.08 DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du règlement de zonage a été déposée à l'inspecteur municipal pour ajouter l'usage « Commerces et services régionaux » dans la zone M6;

CONSIDÉRANT que la zone M6 est destinée à un usage mixte;

CONSIDÉRANT que la zone M6 est située à proximité d'un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'usage « Commerces et services régionaux » est défini par le critère peu compatible avec l'habitation dans le règlement de zonage 6- 2000 de la municipalité de Westbury;

CONSIDÉRANT que comité recommande au conseil municipal du canton de Westbury de refuser la demande de modification du règlement de zonage à l'effet de permettre l'usage « Commerces et services régionaux » dans la zone M6. Le comité consultatif d'urbanisme considère que l'ajout de cet usage est peu compatible avec l'habitation, qu'il nuit à la quiétude du milieu, qu'il engendrerait un Trafic lourd non désiré et qu'il pourrait éventuellement nuire aux développements résidentiels.

2022-230 *résolution no 2022-230*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal du canton Westbury refuse à 9313-1936 Québec Inc. représenté par monsieur Patrick Boutin la demande de modification du règlement de zonage à l'effet de permettre l'usage « Commerces et services régionaux » dans la zone M6.

A D O P T É E

13.00 INVITATIONS

Aucune.

14.00 VARIA

Aucun.

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 contribuables présents.

16.00 FERMETURE

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2022-231 *résolution no 2022-231*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilynne Gendron
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 45.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Nathalie Audet

MAIRE De Westbury

Directrice générale et greffière-trésorière

Gray Forster

Nathalie Audet